

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2014

-----

L'an deux mil quatorze et le cinq du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 28/04/2014.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre POPILLE.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

## I/ URBANISME : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain souscrites par :

- Maître Jean-Christophe HOCHE, Notaire à VILLIÉ-MORGON, mandataire de Madame Claire SAVOYE épouse LAPLACE, reçue en Mairie le 22 avril 2014, concernant la vente d'un bien cadastré AB 201 au profit des Consorts MORIN domiciliés à CHIROUBLES « Le Bois » ;
- Maître Jean-Christophe HOCHE, Notaire à VILLIÉ-MORGON, mandataire des Consorts MÉLINAND, reçue en Mairie le 02 mai 2014, concernant la vente de biens cadastrés AB 61 (partie) AB 64 et AB 66 au profit de Monsieur Cédric DAUVERGNE et Madame LANTERME.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain dont dispose la Commune.

## II/ FINANCES : DEMANDE DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des enseignantes de l'École de CHIROUBLES dans lequel elles sollicitent la Municipalité pour l'achat d'un vidéoprojecteur pour les 2 classes afin de faire évoluer les pratiques de classe et de s'adapter à l'évolution vers le numérique mais à moindre coût. Le montant de cet achat s'élèverait à 400.00 € environ et viendrait en déduction des crédits de fonctionnement alloués pour les fournitures scolaires.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ACCEPTE l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'École de CHIROUBLES ;
- CHARGE les enseignantes de procéder à son acquisition ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014 du budget communal – Article 2183.

### **III/ BÂTIMENTS**

#### **1) ÉCOLE : RÉFECTION DE LA TOITURE**

L'entreprise CHOPIN a débuté les travaux le lundi 28 avril 2014, qui devraient durer 2 semaines sous réserve des conditions météorologiques. Une réunion de chantier est prévue le 06 mai 2014 à 17 h 30.

#### **2) CAFÉ-RESTAURANT**

Lecture est donnée des demandes formulées par Monsieur et Madame Thierry BIANCO concernant des autorisations d'effectuer les travaux suivants :

- Création d'une nouvelle porte entre le bar et la cuisine,
- Aménagement d'une chambre dans les combles,
- Construction d'un bar en agglomérés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux sous réserve du respect des normes en vigueur et précise que ceux-ci seront financés par Monsieur et Madame BIANCO.

Monsieur le Maire informe que la Direction Départementale de la Protection de la Population a été interrogée sur la faisabilité de créer une porte d'accès de l'office au dégagement des sanitaires. Malheureusement la DDPP ne donne pas d'avis sur ce type de projet mais a communiqué des textes de références au respect de l'hygiène. Ceux-ci ont été transmis aux futurs exploitants pour qu'ils en prennent connaissance et adaptent leur agencement de la cuisine en fonction.

Monsieur le Maire présente ensuite le devis établi par l'entreprise GUILLIN, qui s'élève à 9 948.90 € TTC et qui consiste à refaire le seuil des entrées pour mise en accessibilité, aménager la zone 'cuisson', la partie 'plonge', les sanitaires... (dallage, canalisation, muret...). Concernant la hotte pour la cuisine professionnelle, il semblerait qu'un dévoiement soit tout à fait réalisable pour l'installation des conduits d'extraction des fumées et vapeur ; l'entreprise CPS Climatic sera interrogée pour présenter un devis à cet effet.

Il restera à demander un devis à l'entreprise PEYNET pour les travaux d'électricité liés aux aménagements précités.

L'entreprise MOREAU-JEANDIN sera relancée pour la réalisation des travaux dans la partie logement.

Les différents devis liés à cette opération seront validés une fois l'avis favorable obtenu par la Commission d'arrondissement de VILLEFRANCHE S/S pour l'accessibilité et la sécurité ; le dossier n'a pas encore été déposé. Une déclaration préalable pour les travaux nécessitant des modifications extérieures du bâtiment devra être effectuée.

#### **3) LOGEMENT MATRAY**

Par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 29 avril 2014, Monsieur By THOR et Madame Fabienne SPAETH informe qu'ils quitteront le logement dit « Matray » à la fin du mois de juillet prochain.

Une annonce sera diffusée sur différents supports de communication (information municipale, site internet, sites « Le Bon Coin » et « Se Loger »). Au préalable, il sera vu avec les locataires actuels les modalités des visites de ce logement. Il est précisé que le montant du loyer s'élève à 604.61 € par mois, charges non comprises pour un logement d'une surface habitable d'environ 150 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux.

#### **4) COMMISSION DES BÂTIMENTS**

Elle se réunira le lundi 12 mai 2014, à 20 h 00 et procédera à l'examen de la possibilité de poursuivre les travaux à l'Église cette année, ainsi que les travaux d'accessibilité à engager dans divers bâtiments recevant du public : Agence Postale, Église, École... Monsieur Pierre COURIVAUD ne pourra être présent et demande de bien vouloir l'excuser.

### **IV/ VOIRIE**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la Commission Voirie qui s'est réunie le lundi 28 avril 2014, à 18 h 30 où les sujets suivants ont été évoqués :

- Les secteurs de la Commune ont fait l'objet d'une répartition entre les membres de la Commission, à savoir :
  - Monsieur Joël GAUTHIER : Grille-Midi – Propières – Bel Air – Cercillon – Faudon – Souzon – Pré Nesme – Les Prés.
  - Monsieur Patrick VIGNERON : Saint-Roch – Les Saignes – Fonds Bâteaux – Le Fêtre – Le Signal – Le Truges – Javernand.
  - Monsieur Richard CHAUVIN : Frédières – Guize – Les Bonnes – Crozet – Pouillet – Le Pont – Les Martins – Douby.
  - Monsieur Bernard BRUNET : Tempéré – Les Bois – Chatenay – Lachat – Rochefort – Les Pontheux – La Combe – Châtaigner Durand – Le Verdy – Verbomet – Durbize – La Gravelle.
- L'aménagement de l'aire derrière la Mairie avec l'installation des jeux ➤ une mini pelle sera louée pour réaliser les trous avant de poser les structures dont l'une est assez imposante. Il est donc fait appel aux bonnes volontés le vendredi 23 mai 2014, après-midi.
- La préparation pour la mise en place des pots de fleurs, des balises et des panneaux « circulation alternée » au « Bourg » devant la propriété bâtie de Monsieur Pierre MEZIAT, est programmée le lundi 12 mai 2014, à 17 h 00 ; ceci dans le but de protéger cette propriété lors du passage des poids-lourds et aussi de permettre le ralentissement de tous véhicules traversant le village.
- Le passage de l'épareuse sur les voies communales (+ de 16 kms) ➤ seul le devis de l'entreprise LASSAIGNE a été reçu. La décision sera prise après réception du second devis demandé à l'entreprise REVOL.

Le sujet sur la dénomination des voies n'a pu être évoqué faute de temps mais chacun a pu constater qu'il a été adressé à chaque administré un certificat d'adresse « provisoire ». Les remarques seront reçues en Mairie jusqu'à la fin du mois de mai 2014. La Commission se réunira ensuite pour faire le point et proposer une validation définitive de dénomination des voies au prochain Conseil Municipal.

## **V/ ASSAINISSEMENT**

La Commission Assainissement se réunira le mardi 06 mai 2014, à 20 h 00. Les nouveaux membres prendront connaissance du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif au « Bourg », entrée sud.

## **VI/ ORGANISMES EXTÉRIEURS**

### **1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS**

Le Conseil Communautaire, réuni le 17 avril dernier, a été consacré à l'élection du Président (Monsieur Bernard FIALAIRE a été élu) et des 11 Vice-présidents (Monsieur Sylvain SOTTON a été élu 1<sup>er</sup> Vice-président), au vote des indemnités de fonction, à la constitution des diverses Commissions et à la désignation des représentants dans les organismes extérieurs.

Monsieur le Maire énumère les différentes Commission créées et leurs fonctions en cours pour lesquelles il convient de désigner un délégué par Commune. Le Conseil Municipal décide de nommer deux délégués pour chaque commission, l'un remplaçant l'autre en cas d'absence, à savoir :

- Tourisme, Développement économique, Viticulture, Agriculture : Monsieur Richard CHAUVIN ou Madame Katia GENILLON.
- Gestion des déchets, Environnement, Espaces naturels sensibles, Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : Monsieur Patrick VIGNERON ou Monsieur Gontran BODESCOT.
- Culture, Sport, Scolaire, Social, Petite Enfance, Personnes Âgées : Monsieur Jean-Pierre POPILLE ou Madame Nathalie GARCIA.

- Voirie, Hydraulique, Erosion, Bâtiments : Monsieur Bernard BRUNET ou Monsieur Joël GAUTHIER.
- Aménagement de l'espace, Système d'information géographique (SIG), Urbanisme, Habitat, Transport : Monsieur Pierre COURIVAUD ou Madame Carole DESCHAMPS.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils sont invités le jeudi 15 mai à 19 h 30 à BEAUJEU afin de leur présenter la Communauté de Communes Saône Beaujolais, ses actions et son fonctionnement. Les Élus sont invités le vendredi 16 mai à 11 h 30 à BELLEVILLE S/S pour la présentation du personnel.

## **2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS**

C'est à l'issue de la réunion du Comité Syndical du 23 avril 2014 que le nouveau Président, Monsieur Frédéric MIGUET a été élu. Monsieur Jean-Paul CHEMARIN a, quant à lui, été élu Vice-président.

Monsieur le Maire informe qu'il fait partie de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président organise une visite des installations syndicales le jeudi 22 mai 2014 matin avec la présence de la Lyonnaise des Eaux, concessionnaire du Syndicat. Les délégués sont invités à y participer.

## **3) SYDER**

Messieurs Patrick VIGNERON et Richard CHAUVIN font le compte-rendu de la réunion du 29 avril dernier où il a été procédé à l'installation du Comité Syndical. Ont été élus le Président, Monsieur Paul VIDAL ainsi que 8 Vice-présidents.

Monsieur le Maire informe que c'est l'entreprise SERPOLLET qui s'est vue attribuée le marché pour la prestation de maintenance exploitation de l'éclairage public de la Commune pour la période 2014 – 2017 (auparavant, il s'agissait de l'entreprise DUGELET). A ce propos, Madame Katia GENILLON interroge sur la nécessité de laisser l'éclairage toute la nuit sur les façades de la Mairie alors qu'il est recommandé de faire des économies d'énergie : il sera évalué le gain potentiel engendré si l'éclairage s'éteint à minuit.

Monsieur le Maire présente deux options pour une proposition de travaux consistant au remplacement d'un luminaire au lieu-dit « Les Martins ». Le Conseil Municipal retient l'option n° 1 pour un montant de 700.00 € TTC, soit une participation communale en une fois de 595.00 € après l'application d'un abattement de 15 %.

Il soumet ensuite à l'examen des Conseillers deux options à une proposition de travaux concernant l'opération de dissimulation de réseaux secs depuis la Place de la Poste au « Bourg » au lieu-dit « Les Bonnes » voie communale n° 141 sur une longueur de 700 m, pour un montant estimatif TTC s'élevant à 289 900 €, soit une participation communale sur 15 ans de 20 470.00 € après l'application d'un abattement de 40 % sur les réseaux électriques et génie civil lié aux réseaux électriques et de 23 % sur l'éclairage public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la décision ultérieurement ; il sera étudié plus précisément la charge financière résiduelle que cela représentera.

# **VII/ AUTRES COMMISSIONS COMMUNALES**

## **1) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose qu'il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission communale des Impôts Directs. Cette Commission comprend, outre le Maire ou l'Adjoint délégué, qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Pour ce faire, une liste de contribuables, en nombre double, doit être dressée dont six titulaires et six suppléants seront retenus par le Directeur des Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la Commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms ;

Dresse la liste de présentation.

## **2) COMMISSION FLEURISSEMENT**

Compte-rendu est donné de la réunion de la Commission, qui s'est tenue le vendredi 25 avril dernier :

- Un devis pour le fleurissement des bacs, des massifs a été demandé auprès de Monsieur Yves GENILLON à FLEURIE. Sur la base des quantités et des variétés de fleurs de l'an dernier et ajoutés les massifs sur la Place de l'Église et devant l'École, la proposition s'élève à 648.30 € HT. Dans le cas où il y aurait des fleurs de trop, Monsieur GENILLON s'engage à les reprendre. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition faite par Monsieur GENILLON.
- Les plantations seront réalisées par les membres de la Commission et des bénévoles volontaires ; la date est fixée au vendredi 16 mai 2014 – rendez-vous à 9 h 00 devant le Local Technique. La livraison des fleurs sera programmée la veille et l'agent communal aura au préalable préparé tous les massifs et bacs.

Une suggestion est émise de faire participer les enfants de l'École aux travaux de plantations ➤ à proposer aux enseignantes.

## **3) COMMISSION COMMUNICATION – SITE INTERNET**

Les membres de cette Commission se sont réunis le vendredi 25 avril 2014. Ils ont évoqué notamment la mise à jour du site internet.

Pour ce faire, une rencontre avec Monsieur Bruno JAMBON est programmée le vendredi 23 mai 2014, à 8 h 00, à la Mairie, afin que soient communiqués les identifiants, les modalités...

La question est posée sur le maintien de la diffusion postale des informations municipales ➤ A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme qu'il est important de poursuivre cette démarche. Par contre, une évolution sur la présentation sera peut-être nécessaire.

## **4) COMMISSION ÉCOLE**

La Commission devra se réunir pour évoquer la réforme des rythmes scolaires à mettre en place à la rentrée de septembre 2014 et éventuellement prendre en compte l'un des assouplissements voté par l'Assemblée Nationale, qui donne la possibilité aux Maires des petites communes de concentrer les activités périscolaires sur une seule demi-journée. La date proposée est le mercredi 14 mai 2014, à 19 h 00, à la Mairie où seront invitées les enseignantes et l'ATSEM.

## **5) COMMISSION DES FINANCES**

En vue d'examiner les différentes demandes de subvention formulées par les associations, la Commission des Finances devra se réunir. La date retenue est le lundi 19 mai 2014, à 20 h 00, à la Mairie.

## **6) COMMISSION DU PERSONNEL**

Elle se réunira le samedi 10 mai, à 8 h 30, et rencontrera à cette occasion les agents communaux.

# **III/ QUESTIONS DIVERSES**

Une mise au point de préparation de la cérémonie du 8 mai est effectuée. Une remarque est faite sur l'invitation adressée aux administrés, qui mentionne : « ... le cortège sera emmené par les enfants de l'École... » et dont le constat est malheureusement fait que très peu d'enfants y participent. Il semblerait que cette partie de « devoir civique » ne soit pas inculquée à l'École.

Le sulfatage des vignes par hélicoptère est également évoqué et notamment les distances de sécurité à respecter. Il est précisé que l'épandage par voie aérienne est réglementé par un arrêté préfectoral, qui est affiché à la grille municipale.

Pour terminer, un Conseiller demande la possibilité d'adresser les convocations par le biais du « calendrier » Outlook.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au mardi 03 juin 2014 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 55.

